



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

N°22.008

Date de convocation

05.05.2022

Nombre de membres votants :

- ◇ En exercice : 14
- ◇ Présents : 8
- ◇ Votants : 8

Objet :

MISE A JOUR DU
BAREME D'INDEMNITES
KILOMETRIQUES

- Transmis à la Préfecture le :

- Reçu le :

- Publication le :
ou notifié le :

DELIBERATION N°8
DU BUREAU DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

L'an deux mil vingt-deux, le huit juin à dix-sept heures, le Bureau convoqué, s'est réuni à Selles sur Cher, sous la présidence de M. Christophe THORIN.

Présents : Les membres du Bureau élus au Syndicat mixte de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Président : Christophe THORIN **3ème Vice-Président :** Eric CARNAT **4ème Vice-Présidente :** Stella COCHETON **6ème Vice-Présidente :** Sylvie DOUCET
membre du Bureau : Philippe PLAISSAIS, commune de Chissay en Touraine _ Sylviane TURMEAUX, commune de Sassay _ Aurélien BERTRAND, commune de Pruniers en Sologne _ Joël HERISSET, commune de Loreux _ Bruno MARECHAL, commune de Villefranche sur Cher.

Etaient absents excusés :

1er Vice-Président : Jacques PAOLETTI **2ème Vice-Présidente :** Nicole ROGER
5ème Vice-Président : Quentin LEGOUY **Membres du Bureau :** Pascal PICARD, commune de Mur de Sologne _ Alain POMA, Communauté de communes Val de Cher Controis.

Le Bureau du Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

DECIDE A L'UNANIMITE

Article unique : Le Bureau valide la mise à jour du barème des indemnités kilométriques afin que les taux soient similaires à ceux appliqués pour les collectivités territoriales par tacite reconduction pour les prochaines mises à jour.

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

20 JUIL. 2022

LE PRESIDENT,

Christophe THORIN

Pour extrait conforme au
Registre des délibérations

SELLES-SUR-CHER, le

LE SYNDICAT MIXTE
PAYS de
la VALLEE du CHER
et du ROMORANTINAIS
1, quai Soubeyran
Tél. 02.54.97.78.60
Fax 02.54.97.78.70
41130 SELLES-SUR-CHER

Christophe THORIN